

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

U.S.A. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00
POUR L'EXTRANGER..... \$15.15 \$7.55 \$3.75 \$1.00
Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro



Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition Hebdomadaire.

U.S.A. 6 Mois. 4 mois. 3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS... \$8.00 \$4.00 \$1.00 75 cent
POUR L'EXTRANGER..... \$4.00 \$2.00 \$1.00 \$1.00
Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCS

SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 AOUT 1899.

Fondé le 1er Septembre 1827

Bien conserver une bonne chose, c'est presqu'aussi bien que de l'avoir fait bonne. Le

Uneeda Biscuit

(vendu dans des boîtes de 5 et 10 sous) vient à votre table avec toute la saveur et l'excellence qu'il a quand il est fraîchement retiré du four. Il est assez substantiel pour le plus simple des repas—assez délicat pour le plus soigné des banquets.

Des imitations en sont faites. Evitez-les.

Légende Bretonne.

LE SONNEUR

Le vent de mer vient du côté de l'eau noire douce); et les étoiles se lèvent. Les jeunes filles ent reprendre le chemin des métairies, portant au doigt les bagues de plomb que leurs amies ont achetées pour elles au Pardon; les jeunes gens viennent de traverser la lande, en chantant le "Lez Breiz";... On n'entend plus la voix sonore des jeunes gens; on ne voit plus les habits blancs des jeunes filles; il fait nuit.

Et cependant voici que Lao part avec une joyeuse troupe, à l'entrée de la bruyère déserte; Lao, le célèbre "sonneur", qui est arrivé des montagnes pour mimer la danse au Pardon de l'Armor. Son visage est aussi rouge qu'une lune de mars; ses cheveux noirs flottent au gré du vent, et il porte, sous son bras, son binou, dont les sons mettent en branle jusqu'aux vieilles femmes chaussées de sabots.

Tout à coup, la lune se lève, et Lao pousse un cri.

A gauche, à droite, derrière, devant, partout, aussi loin que son oeil peut voir, la lande est couverte de korigans qui accourent. Lao, éperdu, recule jusqu'au "menhir"; et il y a, dans ce grouement, mille rumeurs différentes. Ce sont tantôt des rires étouffés, tantôt des sifflements furieux, tantôt des chuchotements à voix basse, tantôt des froissements de pas sur l'herbe desséchée.

Lao commence à souffrir moins fort; son oeil inquiet se promène à droite et à gauche sur la lande; on dirait que les touffes de bruyères se sont animées; toutes semblent s'activer et marcher dans l'ombre; toutes prennent une forme de nains hideux et les voix deviennent plus distinctes...

Tout à coup, la lune se lève, et Lao pousse un cri.

A gauche, à droite, derrière, devant, partout, aussi loin que son oeil peut voir, la lande est couverte de korigans qui accourent. Lao, le célèbre "sonneur", qui est arrivé des montagnes pour mimer la danse au Pardon de l'Armor. Son visage est aussi rouge qu'une lune de mars; ses cheveux noirs flottent au gré du vent, et il porte, sous son bras, son binou, dont les sons mettent en branle jusqu'aux vieilles femmes chaussées de sabots.

Les voilà arrivés au carrefour de l'Avertissement, là où se dresse une croix de granit toute tachée de mousse; les femmes s'arrêtent et disent:

—C'est le beau sonneur de Cornouaille qui est venu pour faire danser les korigans.

Lao fait le signe de la croix, mais tous les petits hommes l'entourent en criant de leurs voix de cigale:

—C'est le beau sonneur de Cornouaille qui est venu pour faire danser les korigans.

Lao réiste au vain: dominé par une puissance magique, il sent le binou s'approcher de ses lèvres, il joue, il danse malgré lui; les korigans l'entourent de leurs ronches, et, à chaque fois qu'il veut s'arrêter, ils le reprennent en choc;

—«Sonne», beau «sonneur», et mène la danse des korigans.

Lao continue ainsi toute la nuit; mais, à mesure que les étoiles deviennent plus pâles dans le ciel, les sons du binou deviennent plus faibles, ses pieds se détachent plus difficilement de la terre; enfin, l'aube du jour blanchit, les chants des coqs se fient entendre dans les fermes, et les korigans disparaissent.

Alors, le "sonneur" des montagnes se laisse tomber sans hésitation, au pied du menhir. Le binou se détache de ses lèvres crispées; ses bras retombent sur ses genoux, sa tête s'abaisse sur sa poitrine, pour ne plus se relever, et des voix répétent dans l'air:

—Dort, beau «sonneur», tu as mené la danse des korigans, tu ne mèneras plus la danse des crânes!

EMILE SOUVRESTRE.

L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise

dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les foires temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaienr, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiques. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er.—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doit être déposé conformément à la loi du 18 mars 1866, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Prefet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conféreraient un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3.—La "demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition."

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, si y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Prefet sont inscrites sur un registre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiqués, sans frais, à toute requête. La délivrance du certificat est gratuite.

Mais Lao éclate de rire.

—Par le ciel! j'ai déjà reçu trente fois l'absolution pour communié à Pâques; j'ai parcouru, de nuit toutes les routes des "Parades", et je n'ai jamais vu vos petits hommes noirs comptant leur argent au clair de lune, comme on le dit à la veillée. Montrons-moi la route qui conduit à la ville des korigans et j'irai leur chanter les louanges de la semaine.

Mais les femmes s'écrieront toutes:

—Il ne faut point tenir Dieu, Lao! Dieu a mis dans le monde des choses que l'on doit ignorer et d'autres que l'on doit craindre. Laissez les korigans danser autour de leurs maisons de granit.

—Dancer, répeta Lao; les korigans ont donc aussi des "sonneurs"?

—Ils ont le sifflement du vent dans la bruyère et les chants de l'oiseau de nuit.

—Et bien, dit l'homme des montagnes, je veux qu'ils aient aujourd'hui une musique de chrétiens. Je traverserai la lande en jouant mes plus beaux "cavadas" de Cornouailles.

Parlant ainsi, il prend son binou, commence à faire entendre les joyeuses cadences et suit hardiment le sentier qui se dessine, comme une ligne blanche, à travers les bruyères sombres. Les femmes, effrayées, se signent, puis descendent de la colline.

Cependant Lao marche devant

Bulletin Financier.

Samedi, 19 août 1899.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi cette... \$909,927.00 \$90,440.00

Mercredi derni... 982,349.00 \$155,232.00

MARCHE MONETAIRE.

N. S. O. Banque—

Papier exceptionnel... 6 per cent

Sur garanties collatérales... 6

En dépôts des Banques... 6

Papier hypothécaire... 7%

Nouvelles bilans... 6

Prêts sur garanties collatérales... 4

Prêts sur garant